

RESTRUCTURATIONS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Organiser une politique de réindustrialisation dans le secteur minier

Restructurations et mesures d'accompagnements économiques et sociales dans les Charbonnages de France

Principales dates (1)

● **17 mai 1946** promulgation de la loi de nationalisation votée le 26 avril 1946

➤ création de Charbonnages de France et de neuf Houillères de bassin (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Loire, Cévennes, Blanzy, Provence, Auvergne, Dauphiné et Aquitaine)

● **14 juin 1946**

➤ décrets d'application du Statut du Mineur

- la silicose reconnue maladie professionnelle
- généralisation de la sécurité sociale minière.

Principales dates (2)

les prévisions de production

■ 1946: Prévision d'une production de **70 millions** de tonnes pour **1955**.

■ *La production passe de **46,6 millions en 1945** à **58,9 millions en 1958**. C'est l'année record de production charbonnière française et le rendement triple en quinze ans*

■ En 1960 le plan Jeanneney prévoit une réduction de la production nationale à **53 millions** de tonnes pour 1965. La part du charbon dans les besoins énergétiques diminue avec la montée en puissance des énergies nouvelles. De 98% elle passe à moins de 50%.

■ Décembre 1968 le plan Bettencourt prévoit de réduire la production nationale à 25 millions de tonnes en 1975.

Principales dates (4)

les fermetures se précisent

Aides et soutiens financiers accordés à la France

dans le cadre des restructurations

des bassins miniers

Les aspects économiques et de reconversion. (1)

● **L'État doit naturellement favoriser l'émergence de nouvelles activités pour compenser les pertes d'emplois résultant de la fermeture progressive des sièges d'extraction.**

● **Pour les bassins charbonniers, les pouvoirs publics ont confié à Charbonnages de France une mission de reconversion visant à créer des emplois industriels durables dans les bassins**

Les aspects économiques et de reconversion. (2)

● **Le dispositif mis en place comprend :**

➢ **la Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières ([SOFIREM](#)) créée en 1967**

▪ **et sa filiale financière du Nord-Pas-de-Calais ([FINORPA](#)) créée en 1984**

➢ **le fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM) mis en place en 1984**

SOFIREM et sa filiale FINORPA

● **Mission principale:**

▪ **favoriser l'industrialisation des régions minières par l'implantation ou l'extension d'entreprises, en particulier des PMI-PME, par des concours financiers en prêts ou en fonds propres.**

● **En 2003, le groupe SOFIREM a mobilisé 39,5 millions d'euros dans près de 230 dossiers de création ou d'extension d'entreprises susceptibles de créer 5200 emplois.**

● **Cumul des investissements décidés: 1 020 M€**

Fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM).

● **FIBM**, financé par des concours budgétaires annuels, vise à accompagner la réindustrialisation des bassins par des actions sur l'environnement des entreprises (financement d'infrastructures, mise en place de formations).

● **FIBM 1984-2002**

▪ **519 M€** d'aides distribuées dans l'ensemble des régions minières

● **Centre Midi** i= 205M€

- Lorraine = 122M€
- Nord - Pas de Calais = 192 M€

- Actions mises en place** :48% pour l'immobilier d'entreprise
 - 11% pour les actions collectives
 - 19% pour la formation
 - 14% pour la productique
 - 6% pour la recherche & développement
 - 2% pour la prospection promotion

Fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM).(2)

- En 2003,l'État a mis à disposition des préfets des 9 bassins miniers une enveloppe globale de plus de **15 millions d'euros** au titre du FIBM qui a notamment contribué au soutien de l'immobilier d'entreprise et à des actions de formation de recherche et de productique

La mise en sécurité

Le rôle des mineurs dans la réhabilitation

La fin programmée du groupe Charbonnages de France (CDF)

- Ces dernières années, l'activité du groupe CdF a progressivement évolué vers des tâches de remise en état des sites miniers et industriels, conformément aux dispositions des codes minier et de l'environnement

.

- Pour mener efficacement à son terme ce processus,
[la loi du 3 février 2004](#)

La mise en sécurité
la réhabilitation

- Charbonnages de France et les Houillères de Bassin (HBCM, HBL, HBNPC) ont hérité, lors de la nationalisation, de 261 concessions dont certaines à l'histoire plus que centenaire.*

- *Conduite en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat, la renonciation à concession s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire étendu : Code Minier, Code de l'Environnement et Loi sur les ICPE, Loi sur l'eau, mais aussi législation sur les Monuments Historiques ou encore Code de l'Urbanisme.*

Un exemple de réhabilitation:
DECAZEVILLE (Aveyron)

La mise en sécurité **l'après-mines technique**

● depuis les six dernières années (1997-2002) environ **450 millions** d'euros de coûts supportés par les finances publiques

Pour les cinq prochaines années, ce même coût est provisionné pour environ
850 millions d'euros
par les exploitants publics jusqu'à leur disparition au 31 décembre 2007

La désorption thermique

Dépolluer des terres dans un four rotatif entre 250 et 500 °C puis oxyder des polluants dans un four de post-combustion chauffé à 1 000 °C : c'est le principe de la désorption thermique retenu pour traiter une partie des terres de l'ancienne cokerie d'Auby dans le Nord.

Charbonnages de France aura consacré près de 6 millions d'euros pour rendre ce terrain « propre » à la municipalité d'Auby qui y développera de nouvelles activités.

Ce procédé très efficace de dépollution des terres respecte parfaitement les normes environnementales (émissions de gaz inertes, pas de production d'eaux usées ni de déchets ultimes).

La qualité de traitement se traduit par une dépollution homogène et quasi totale (faibles concentrations résiduelles en polluants) qui rend le matériau traité facilement valorisable (remblais...).

Sites et sols pollués

● La gestion des sites, dont le sol a été pollué directement ou indirectement par des activités industrielles, est effectuée dans le cadre prévu par la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement partie intégrante du Code de l'Environnement.

● La gestion des sites et sols pollués est basée sur l'estimation du risque effectif pour l'environnement, en particulier la santé humaine et la qualité des eaux de nappes, en fonction de l'usage prévu pour le site. La politique française se différencie de celle d'autres pays basée sur des seuils a priori de teneur en polluant.

● De façon schématique, les grands principes de la politique nationale, en matière de sites et sols pollués, peuvent se résumer ainsi :

- Prévenir
- Traiter / Réhabiliter
- Connaître

Le gaz de mine

● Le gaz de mine, ou grisou fait partie intégrante du charbon, à hauteur de 2 à 10 mètres cubes par tonne de charbon.

● Pendant l'exploitation, le grisou ou CH₄, naturellement contenu, s'échappe par les fractures du terrain. Pour diminuer les risques liés à la présence de gaz dans les galeries, celui-ci est partiellement récupéré par des tuyauteries, depuis les différents travaux miniers, et conduit en surface où il est valorisé en chaufferie ou en centrale thermique.

● Après l'exploitation, le gaz de mine continue de migrer du charbon vers son environnement. Il faut donc continuer de le capter et de le valoriser.

● Après l'arrêt des pompages, la remontée de l'eau dans la mine empêche le grisou de s'échapper du charbon. Mais l'eau pousse le gaz résiduel vers le haut, ce qui aboutit à la création de concentrations de grisou dans les points hauts. Ces accumulations de grisou atteignent le permien, traversent la nappe phréatique et atteignent la surface. Le gaz gagne également la partie supérieure des puits.

● On met en place un système de captage par exutoire en tête des puits et on réalise des forages de décompression, ce qui garantit la maîtrise et la sécurité des sorties du grisou dans l'atmosphère. Ces dispositifs sont limités dans le temps, car quand l'eau est remontée, il n'y a plus de dégazage dans la mine.

L'eau : une remontée maîtrisée

● *L'arrêt des travaux du fond impose d'étudier l'impact de l'arrêt des exhaustes, du pompage de l'eau dans la mine et de ses conséquences en sous-sol et en surface.*

● *Ces études, confiées à un organisme indépendant, portent sur l'eau du sous-sol, l'eau de surface, et sur leurs qualités respectives ; elles s'appuient sur une modélisation des échanges d'eau entre la nappe phréatique, les eaux de la mine, les cours d'eau, les forages d'alimentation en eau potable et industrielle et l'eau de pluie.*

La gestion sociale
jusqu'au dernier mineur

● **Les aspects sociaux :** **la garantie des droits des mineurs.**

La gestion sociale
jusqu'au dernier mineur

● Le conseil d'administration de cette
Agence Nationale pour la Garantie
des Droits des Mineurs (ANGDM)

- comprend des représentants de l'État,
- des anciens représentants des entreprises minières
- et des représentants des organisations syndicales des anciens mineurs.

● **Cet engagement couvre les droits de plus de deux cent mille personnes**

● et elle traduit un engagement financier annuel de l'État de plus de **700 millions d'euros**.

Les enseignements

● **Il n'y a pas de solutions miracles,
car rien ne vaut le maintien de l'emploi.**

● **Il faut anticiper les fermetures d'exploitations afin de préparer le personnel à un reclassement, en assurant sa formation continue, pour un maintien en activité**

● **à défaut envisager et assurer une mise en inactivité
(retraite anticipée, mise en dispense d'activité,...)**

Les enseignements du dialogue social

● **Rien n'aurait pu se faire sans dialogue social**

● **Maintenir en permanence un bon dialogue social** entre les **différents acteurs** concernés par une restructuration: **gouvernement national, élus politiques, les partenaires sociaux** des entreprises concernées, la **Commission Européenne,**

Tout le monde n'a pas les mêmes intérêts

Les enseignements du dialogue social

● **Mobiliser des moyens financiers importants dépassant largement les fonds propres de l'Entreprise**

● **L'intervention de l'Etat est obligatoire**

● **Sans dialogue social,
pas d'accompagnement social**

Conclusions

● **Finalement le temps est un facteur essentiel.**

● **Fermer une mine prend moins d'un an.**

● **Former un mineur à un nouveau métier peut prendre deux à trois ans**

.

● **Revitaliser le tissu industriel d'une région, demande plus de dix ans.**

Merci

de votre attention